L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 20 OCTOBRE 1856.

Imprimé et publié par
C. F. WEISSE & Co.,
EDITEURS PROPRIETAIRES:
C. F. WEISSE, N. DUPOUR,
R. DE VERGER, S. HARBY.

Bureau: Chartres No. 82, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 20 OCTOBRE.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements à dix cents par semaine. A raison de 25 cents pour les six derniers numéros.

Les abonnements se paient aux porteurs.

Enregistrement.

Les électeurs qui désirent prendre leur enregistrement pour l'élection présidentielle, doivent le faire immédiatement. Le bureau de l'enregistrement n'a que deux ou trois jours de séance, et ceux qui ne prendront pas leurs certificats qu'à ces derniers jours, courent le risque de ne pas être enregistrés, et ne pourront voter. Le bureau est ouvert dans une des salles du Palais de Justice, dans la Nlle.-Orléans. Il est ouvert depuis 9 heures A. M. jusqu'à 4 heures P. M. Il se sépare du jour de la Toussaint, pour quelques jours, et les électeurs qui ne prendront pas leurs certificats avant cette époque, ne pourront voter à l'élection présidentielle. Quelques-uns de nos bureaux de M. St Martin, dans la Nlle.-Orléans, ne sont pas encore ouverts, mais ils le seront probablement d'ici à quelques jours. Les électeurs qui ne prendront pas leurs certificats d'enregistrement